

Dossier

Redevance incitative

**SPÉCIAL  
TARIFS**

**2<sup>e</sup> semestre  
2015**



[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



journal d'informations • N° 7 • septembre 2015

**édito**

Depuis le premier Juillet, le service déchets fait l'objet d'une facturation au moyen de la redevance incitative conformément à ce que nous avons annoncé dans nos précédents numéros.

La redevance incitative comprend la collecte des déchets, leur transport et traitement par incinération, la gestion de nos deux déchetteries, la gestion des points d'apport volontaire pour le Verre, et la vente de composteurs.

Il s'agit donc d'une nouveauté pour notre territoire puisque la facturation sera dépendante du nombre de fois que le bac vert sera présenté pour être collecté. C'est un nouvel encouragement au tri que beaucoup d'usagers pratiquent déjà depuis fort longtemps mais qui cette fois se traduira sur la facture de chacun. Ne sortir sa poubelle verte au maximum qu'une fois sur 2 est possible, c'est ce que nous montrent les résultats des 6 premiers mois de l'année.

Le premier semestre de l'année a en effet servi de référence pour le calcul de cette redevance incitative et nous sommes tout à fait conformes aux prévisions qui avaient été élaborées fin 2014 ce qui nous permet de confirmer les hypothèses retenues en décembre et que nous vous détaillons à nouveau dans le dossier Spécial Tarifs 2<sup>e</sup> semestre.

Nous constatons par contre des erreurs de tri, encore nombreuses notamment les pots de yaourt qui ne sont pas encore recyclés pour notre secteur, ou encore les déchets bien triés mais enfermés dans des

sacs poubelle ce qui au final se caractérise en refus de tri et donc en surcoût pour nous tous.

Je vous invite donc à bien prendre connaissance des consignes de tri et à contacter nos ambassadeurs de tri pour toute question ou doute sur ce sujet.

La redevance incitative est un plus pour notre secteur et est le signe d'un service qui a su se moderniser. Elle est aussi une volonté de responsabiliser chacun d'entre nous à trier encore mieux, à agir concrètement en faveur du développement durable et à apporter sa contribution à la sauvegarde de notre planète.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et vous dis 1,2,3 triez !!!

Le Président,  
**Fernand BURKHALTER**  
Maire d'Héricourt

*Bien cordialement*  
*Burkhalter*



# Tarification 2<sup>e</sup> semestre 2015 Pour le logement doté en bacs individuels

Sur ces bases, la grille suivante a été adoptée avec un **tarif pivot à 26 levées pour une année pleine**. Pour le 2<sup>e</sup> semestre, il faut diviser par deux la part fixe et ajouter la part variable.

## ET SI ON PRENAIT UN EXEMPLE POUR UN FOYER DE 3-4 PERSONNES

Forfait fixe = part fixe  
+ 12 levées : 166,20 €  
Part variable : 1,35 € par  
«levée» de bac supplémentaire

Une famille de 4 personnes sera facturée 1,35 € en plus du forfait fixe pour chaque sortie de bac à partir de la 13<sup>e</sup> et 1,755 € à partir de la 27<sup>e</sup> puis 2,025 € à partir de la 37<sup>e</sup>.

Si cette famille sort son bac 14 fois son tarif annuel sera de 168,90 € (forfait de 166,20 + 2 x 1,35 €).

Si une famille de 4 personnes sort son bac 26 fois son tarif annuel sera de 185,10 € (forfait de 166,20 € + 14 x 1,35 €).

Si une famille de 4 personnes sort son bac 52 fois son tarif annuel sera de 235,05 € (forfait de 166,20 € + 14 x 1,35 € + 10 x 1,755 € + 16 x 2,025 €).

part fixe annuelle

	1 personne	2 personnes	3 et 4 personnes	5 personnes et +
	82,20 €	160,80 €	166,20 €	171,60 €

	volume du bac	prix de la levée	Forfait fixe 12 levées	26 levées	27 levées	à partir de la 27 <sup>e</sup> levée + 30 %	36 levées	à partir de la 37 <sup>e</sup> levée + 50 %	52 levées
1 personne	80 l	0,60 €	82,20 €	90,60 €	91,38 €	0,78 €	98,40 €	0,90 €	112,80 €
2 personnes	120 l	0,90 €	160,80 €	173,40 €	174,57 €	1,17 €	185,10 €	1,35 €	206,70 €
3 et 4 personnes	180 l	1,35 €	166,20 €	185,10 €	186,86 €	1,76 €	202,65 €	2,03 €	235,05 €
5 personnes et +	240 l	1,80 €	171,60 €	196,80 €	199,14 €	2,34 €	220,20 €	2,70 €	263,40 €

**TARIF PIVOT**

résidences secondaires Forfait de 75 euros puis idem ménages sans seuil de levées

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



Pour les professionnels, artisans, services publics, commerçants, auto entrepreneurs, professions libérales, industriels, associations ..., contactez nos services au 03 84 46 98 73 entre 9 h et 11 h 45 pour connaître les tarifs proposés.

# Guide du tri

## Ce que je mets dans le bac VERT !

## Ce que je mets dans le bac JAUNE !



**DÉCHETS MÉNAGERS :**  
sacs poubelles fermés

**DÉCHETS PLASTIQUES :**  
sacs ou sur-emballages en plastique, pots de yaourts ou de crème, polystyrène, emballages de viennoiseries transparents, couches culottes, blisters ...



Déchets recyclables en VRAC dans le bac

**PAPIERS CARTONS :**  
revues, journaux, livres, cartonnets d'emballage, briques alimentaires, ...

**MÉTAL :**  
boîtes de conserves ou boîtes à gâteaux, cannettes de boissons, bouteilles de sirop, ...

**FLACONS PLASTIQUES :**  
bouteilles d'eau, de lait et de soda, bouteilles d'huile alimentaire, flacons de Ketchup ou de sauces, flacons de produits de beauté (savon, shampoing, lessive liquide..), cubitainer de vin, ...



Les calendriers de collecte 2015 ainsi que toutes les informations concernant la redevance incitative visibles et téléchargeables depuis votre smartphone grâce à l'application 1,2,3 TRIEZ accessible en flashant ce QRcode et sur : [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr) !



**Je trie aussi  
aux points d'apport volontaire**

### LE VERRE :

bouteilles de vin ou de jus de fruits,  
cannes, bocaux, ...



### LE TEXTILE :

vêtements, chaussures,  
maroquinerie, ...



[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

## Horaires des déchetteries



### Saulnot

➤ tél. 03 84 27 35 49

#### Été

**du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre**

- mardi 14 h à 18 h
- mercredi 14 h à 18 h
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
- samedi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

#### Hiver

**du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février**

- mardi 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

### Héricourt

➤ tél. 03 84 46 49 31

#### Été

**du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre**

- lundi 13 h 30 à 18 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

#### Hiver

**du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février**

- lundi 13 h 30 à 17 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

Le GUIDE DU TRI édité par la Communauté de communes, vous apporte des conseils utiles et faciles à mettre en pratique. Disponible dans votre mairie et à la Communauté de Communes.





## Tarification 2<sup>e</sup> semestre 2015 Pour le logement collectif doté en bacs collectifs

### ET SI ON PRENAIT UN EXEMPLE POUR UN FOYER DE 2 PERSONNES DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF

Exemple d'un immeuble de 22 personnes composé de 8 appartements.

Cet immeuble sera doté de 2 bacs de 660 litres pour les Ordures ménagères soit 22 x 60 litres.

Le prix de la présentation d'un bac 660 litres est de 4,95 €.

Chaque foyer paiera une facture sur la base du calcul suivant :

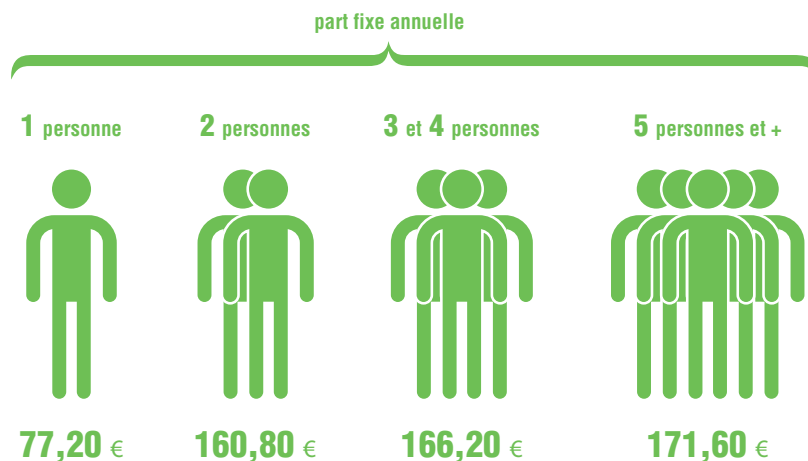
Forfait fixe selon la composition du foyer + 4,95 € par levée par bac (de la 13<sup>e</sup> à la 26<sup>e</sup>) + 6,435 € par levée par bac (de la 27<sup>e</sup> à la 36<sup>e</sup>) + 7,425 € à partir de la 37<sup>e</sup> levée par bac.

Exemple d'un foyer de 2 personnes dans cet immeuble :

Si les 2 bacs sont sortis 26 fois :  
160,80 € (forfait fixe) + ((14 levées x 4,95 € / 8 foyers) x 2 bacs) = 178,13 €.

Si les 2 bacs sont sortis 52 fois :  
160,80 € (forfait fixe) + (((14 x 4,95 / 8) + (10 x 6,435 / 8) + (16 x 7,425 / 8)) x 2 bacs) = 223,91 €.

Les usagers du collectif sont soumis à la même part fixe incluant 12 levées identiques à celle du logement individuel à l'exception des personnes seules dont le forfait sera inférieur car doté à 60 litres contre 80 litres en pavillonnaire.



(pour le 2<sup>e</sup> semestre il faut diviser par deux la part fixe et ajouter la part variable).

Au forfait fixe intégrant les 12 levées s'ajoute ensuite la «mutualisation des bacs» entre l'ensemble des foyers qui composent l'immeuble.

Chaque immeuble est doté d'un nombre de bacs et de litres conforme à sa composition. Pour que la mutualisation opère, il faut comme pour le particulier, bien gérer la sortie des bacs et ne sortir que ceux qui sont pleins.

Plus on trie, plus on mutualise et plus on agit sur la part variable. La part variable est répartie de manière identique entre chaque foyer.



La commune de COURMONT ne bénéficie pas de la collecte en porte à porte mais d'un point de regroupement. À ce titre, un tarif particulier est appliqué. Pour connaître ces tarifs, contactez nos services au 03 84 46 98 73 entre 9 h et 11 h 45 ou [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

**ATTENTION**

Il est interdit de déposer des sacs à côté des bacs de collecte. Tout déchet sauvage fera l'objet d'un dépôt de plainte et est punissable d'une contravention ou d'un délit.



Dans cet exemple, 2 levées seront comptées.

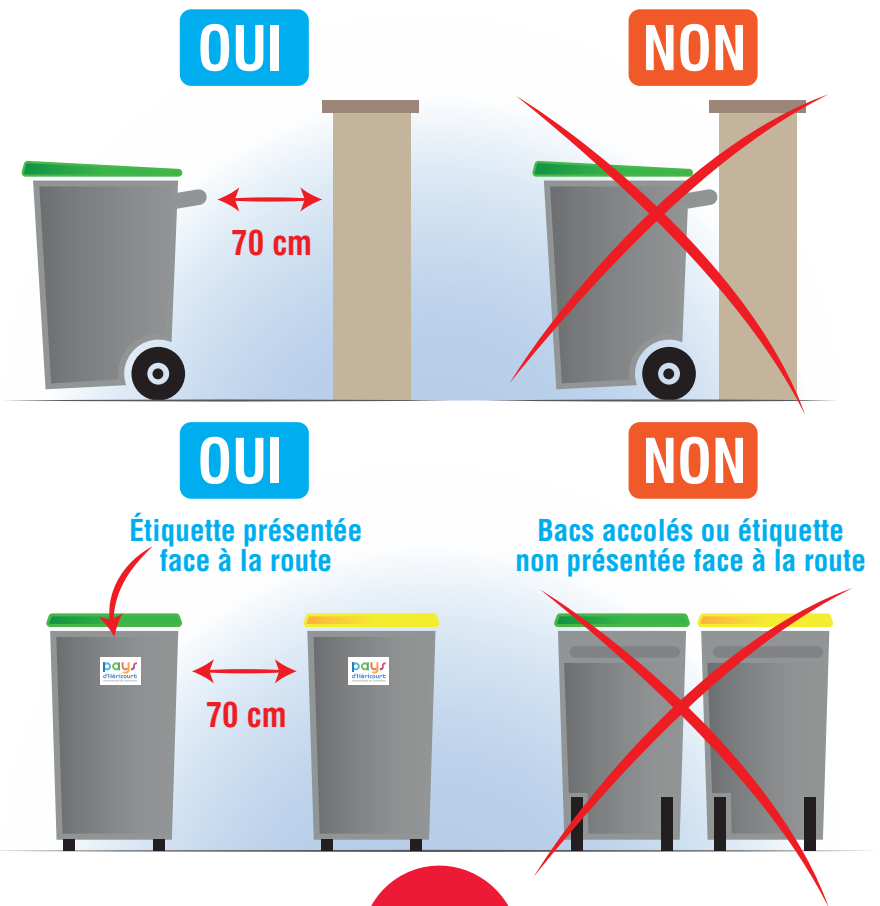
# Consignes à respecter pour la sortie des bacs :

- 1 / Les bacs doivent être sortis impérativement la veille de la collecte avant 22 h.
- 2 / Les bacs de collecte doivent être présentés à la collecte couvercle fermé : à défaut deux levées seront facturées.
- 3 / Les déchets recyclables des bacs jaunes doivent être déposés en vrac dans les bacs de tri.
- 4 / Les déchets d'ordures ménagères des bacs verts doivent être mis dans des sacs poubelles fermés.
- 5 / Les bacs OM ou tri trop tassés risquent de ne pas pouvoir être vidés pour des raisons techniques.
- 6 / Dans les villages, les bacs doivent être placés à 70 cm de tout obstacle.
- 7 / Les bacs doivent être présentés «étiquette» face à la route.
- 8 / Prenez connaissance du nouveau règlement de collecte sur [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

Les sacs chaussette (grand sac fixé à l'intérieur des bacs) sont interdits : ils peuvent provoquer des problèmes lors du vidage.



**NON**



[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

**pays d'Héricourt  
communauté de communes**

Maison du Territoire  
3 rue Niemöller  
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70  
fax : 03 84 46 98 71

[trions@payshericourt.fr](mailto:trions@payshericourt.fr)

Directeur de la publication :  
Fernand Burkhalter

Comité de Rédaction :  
Jean-Claude Kubler,  
Fabrice Vrillacq

Conception impression :  
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos :  
services de la communauté  
de communes, éco-emballages

Imprimé sur papier recyclé



En cas de non respect de ces consignes un accroche bac sera positionné sur le bac de collecte non conforme.

